

Sciences économiques et sociales

Baccalauréat général 2026 — épreuve de spécialité

Amérique du Nord, session 2026 (26-SESJ2AN1)

Corrigé

Dissertation et épreuve composée

Dissertation

Sujet — Dissertation

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire. Il est demandé au candidat : de répondre à la question posée par le sujet ; de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ; de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ; de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Ce sujet comporte quatre documents.

L'action des pouvoirs publics pour lutter contre le changement climatique est-elle efficace ?

Document 1. Émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2022 de quelques pays et de l'Union européenne (en Mt CO₂ éq (1)).

	1990	2022	Évolution 1990–2022 (en %)
Royaume-Uni	787	428	–45,6
UE à 27	4 925	3 604	–26,8
États-Unis	6 164	6 018	–2,4
Brésil	696	1 310	+88,4
Inde	1 437	3 943	+174,5
Chine	4 115	15 726	+282,2

Source : d'après la base de données sur les émissions de CO₂ pour la recherche atmosphérique mondiale, 2023. (1) Mt CO₂ éq : millions de tonnes en équivalent CO₂, c'est-à-dire la quantité totale de gaz à effet de serre émise exprimée en millions de tonnes de dioxyde de carbone.

Document 2. Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays se sont fixés des objectifs pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et renforcer leur résilience (1) face aux impacts du changement climatique. Cependant, cette transition nécessite des investissements importants et le manque de financement reste un obstacle majeur à l'accélération de l'action climatique dans les pays en développement. Lors de la COP29 (2) qui a réuni près de 200 États à Bakou du 11 au 24 novembre 2024, les pays développés se sont engagés à financer davantage les pays pauvres menacés par le changement climatique. [...]

L'un des principaux résultats de la COP29 est l'adoption d'un objectif mondial de financement visant à tripler les investissements climatiques pour les pays en développement. D'ici 2035, ces financements devraient atteindre 300 milliards de dollars par an, contre 100 milliards de dollars précédemment. Un deuxième objectif a également été fixé : mobiliser 1 300 milliards de dollars par an pour l'action climatique, avec la contribution de sources publiques et privées.

Cet accord reste, cependant, insuffisant pour de nombreux pays en développement qui appelaient à un financement plus ambitieux (1 000 milliards de dollars) pour faire face à la crise climatique. De son côté, Simon Stiell, responsable des Nations unies pour le climat, a qualifié ce nouvel objectif de financement « d'assurance pour l'humanité dans un contexte d'aggravation des effets climatiques qui frappent tous les pays », tout en rappelant que sa réussite dépendra du respect des engagements des pays. En 2023, la France a engagé 7,2 milliards d'euros de financements pour l'action climatique à destination des pays en développement, dont 2,8 milliards d'euros dédiés à l'adaptation au changement climatique.

Source : www.vie-publique.fr. (1) Résilience : adaptation. (2) Conférence des Parties : désigne la réunion annuelle des États pour fixer les objectifs environnementaux mondiaux.

Document 3. Montant des recettes environnementales (1) en France (en millions d'euros).

	2023
Énergie/climat	39 044
Transport	6 323
Pollutions/ressources naturelles	11 490
Ensemble	56 858

Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État, octobre 2024. (1) Recettes environnementales : il s'agit des recettes fiscales environnementales, c'est-à-dire le produit des taxes environnementales.

Document 4. Évolution du prix des quotas d'émission de carbone de l'Union européenne (en euros par tonne de CO₂), de 2013 à 2024. Le document original est une courbe ; le tableau ci-dessous en donne quelques points caractéristiques, *valeurs lues sur le graphique et arrondies*.

Période	Prix (euros par tonne)
2013 à 2017 (niveau presque stable)	de 4 à 8
Début 2018	environ 10
Début 2019	environ 25
Printemps 2020 (creux)	environ 15
Début 2021	environ 33
Fin 2021	environ 80
Début 2022 (sommet)	environ 97
Printemps 2022 (décrochage)	environ 58
Début 2023 (maximum de la série)	environ 100
Début 2024	environ 60

Source : « Marchés du carbone », Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, 2025.

Corrigé

Analyse du sujet. L'**action des pouvoirs publics** désigne l'ensemble des interventions des autorités politiques (collectivités, États, Union européenne, organisations internationales), en interaction avec les autres acteurs de l'action publique : experts (GIEC), ONG, entreprises, citoyens. Le **changement climatique** est le réchauffement global causé par l'accumulation des gaz à effet de serre d'origine humaine ; il appelle l'intervention publique pour deux raisons de cours : les émissions sont une **externalité négative** (le pollueur n'en supporte pas le coût, que subit la collectivité) et le climat est un **bien commun** mondial (non-exclusion, rivalité), que le marché seul dégrade. Être **efficace**, c'est atteindre l'objectif visé : réduire réellement les émissions et limiter le réchauffement (« nettement en dessous de 2 °C », accord de Paris,

2015). On distinguera l'*efficacité* de l'*efficience* (atteindre ce résultat au moindre coût) et de l'*acceptabilité* (être jugé juste par ceux qui le paient). La question est fermée : elle appelle un bilan contradictoire, « oui, mais », et non un catalogue d'instruments.

Le sujet relève du chapitre « Quelle action publique pour l'environnement ? » : acteurs et échelles emboîtées, comparaison des instruments (**réglementation, taxation, marché de quotas, subvention à l'innovation verte**), difficultés de la coopération internationale (**passager clandestin**, inégalités entre pays). Il croise le chapitre sur les sources et les défis de la croissance : **soutenabilité**, capital naturel, découplage, innovation verte et effet rebond.

Les documents. *Document 1* : entre 1990 et 2022, les émissions reculent là où l'action publique est ancienne (Royaume-Uni -45,6 %, UE à 27 -26,8 %), stagnent aux États-Unis (-2,4 %) et explosent dans les grands émergents (Chine +282,2 %, Inde +174,5 %, Brésil +88,4 %). *Document 2* : la COP29 (Bakou, novembre 2024) triple l'objectif de financement climatique des pays en développement, porté à 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, en deçà des 1 000 milliards réclamés ; la France a engagé 7,2 milliards d'euros en 2023. *Document 3* : la fiscalité environnementale française rapporte 56 858 millions d'euros en 2023, dont 39 044 pour l'énergie et le climat (la somme des trois lignes, 56 857, en diffère d'une unité du fait des arrondis de la source). *Document 4* : le prix du quota européen, longtemps inférieur à 10 euros la tonne, dépasse 90 euros en 2022-2023 avant de retomber vers 60 euros début 2024.

Problématique. Les instruments dont disposent les pouvoirs publics parviennent-ils à réduire réellement les émissions de gaz à effet de serre, ou leur efficacité se heurte-t-elle à des limites internes (coût, acceptabilité, volatilité du signal-prix) et surtout à la nature mondiale d'un bien commun que nul État ne peut protéger seul ?

Plan détaillé. I. Une action publique qui obtient des résultats réels là où elle s'exerce.

I.A. En donnant un prix au carbone, les pouvoirs publics modifient les comportements. *Affirmation* : taxe et marché de quotas internalisent l'externalité et rendent la pollution coûteuse. *Explication* : la **taxe** fixe le prix de la tonne émise et laisse chacun choisir la quantité qu'il réduit ; le **marché de quotas** fait l'inverse, l'autorité fixe un plafond décroissant et le prix se forme par la confrontation de l'offre et de la demande de quotas, de sorte que la réduction se fait là où elle coûte le moins cher. Dans les deux cas, l'entreprise réduit tant que la tonne évitée lui coûte moins que le prix du carbone. *Illustration* : document 4 : le prix du quota européen, bloqué entre 4 et 8 euros de 2013 à 2017 faute de plafond assez contraignant, atteint environ 25 euros en 2019 puis 97 euros début 2022, soit un prix multiplié par plus de dix par rapport à ce plateau ($97/8 \approx 12$), parce que l'Union a durci le plafond (réserve de stabilité à partir de 2019, paquet « Fit for 55 »). Connaissance : le marché européen couvre environ 40 % des émissions de l'Union, complété par la réglementation (interdiction des véhicules thermiques neufs en 2035) et par les subventions à l'innovation verte.

I.B. Ces instruments ont fait baisser les émissions là où ils sont appliqués depuis longtemps. *Affirmation* : l'action publique produit un découplage entre la croissance et les émissions. *Explication* : la combinaison de normes, d'un prix du carbone et de subventions (le « policy mix » environnemental) déplace les investissements vers les techniques sobres et fait disparaître les usages les plus carbonés ; comme aucun instrument ne suffit seul, c'est leur cumul, à des échelles emboîtées (locale, nationale, européenne), qui produit le résultat. *Illustration* : document 1 : les émissions du Royaume-Uni sont passées de 787 à 428 Mt CO₂ éq entre 1990 et 2022 (-45,6 %) et celles de l'Union européenne de 4 925 à 3 604 Mt, soit 1 321 Mt de moins (-26,8 %), alors que le PIB de l'Union a fortement augmenté sur la période. Le document 3 montre l'ampleur des moyens engagés : 56 858 millions d'euros de recettes fiscales environnementales en France en 2023, dont 39 044 millions pour l'énergie et le climat, soit 68,7 % du total ($39\,044/56\,858 \approx 0,687$).

I.C. La coopération internationale, si difficile soit-elle, progresse et se finance.

Affirmation : les accords successifs ont rendu l'action universelle et commencent à organiser un transfert vers les pays pauvres. *Explication* : le protocole de Kyoto (1997) n'obligeait que les pays développés et a perdu les États-Unis ; l'accord de Paris (2015, 195 parties) inverse la logique en associant un objectif commun à des contributions déterminées au niveau national, révisées tous les cinq ans. Comme les pays en développement conditionnent leur effort à une aide, le financement est la clé de l'accord. *Illustration* : document 2 : la COP29 de Bakou (11–24 novembre 2024, près de 200 États) a porté l'objectif de financement de 100 à 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, soit un triplement ($300/100 = 3$), et vise 1 300 milliards de dollars par an toutes sources confondues ; Simon Stiell y voit une « assurance pour l'humanité ». La France a engagé 7,2 milliards d'euros en 2023, dont 2,8 milliards pour l'adaptation, soit près de 39 % ($2,8/7,2 \approx 0,39$).

II. Mais une efficacité qui reste très inférieure à l'enjeu.

II.A. Chaque instrument a ses limites, et l'acceptabilité sociale en fixe le plafond.

Affirmation : un instrument efficace sur le papier peut être inopérant ou rejeté. *Explication* : le prix du marché de quotas est **volatil**, donc peu propice aux investissements de long terme, et les quotas gratuits accordés aux industries exposées à la concurrence internationale affaiblissent le signal ; la taxe, elle, donne un prix stable et des recettes, mais son effet sur la quantité émise est incertain et elle pèse davantage, en proportion du revenu, sur les ménages modestes et ruraux dépendants de la voiture. *Illustration* : document 4 : le prix du quota retombe d'environ 97 euros début 2022 à environ 58 euros au printemps, puis d'environ 100 euros début 2023 à environ 60 euros début 2024, soit une baisse de près de 40 % en un an : un pollueur ne peut pas fonder sur un tel prix un investissement amorti en vingt ans. Document 3 : les recettes environnementales françaises sont d'abord des recettes de *rendement* assises sur l'énergie (39 044 millions d'euros sur 56 858, contre 6 323 millions pour le transport et 11 490 pour les pollutions et les ressources naturelles) ; or la composante carbone de cette fiscalité, la contribution climat-énergie, est gelée à 44,60 euros la tonne depuis la fin de 2018 et le mouvement des Gilets jaunes : l'instrument rapporte beaucoup et n'incite plus. Là est le paradoxe de la taxe environnementale : si elle réussit pleinement, son assiette disparaît.

II.B. À l'échelle mondiale, les réductions des uns sont annulées par les émissions des autres : le passager clandestin. *Affirmation* : l'action d'un pays ou d'un continent ne suffit pas à protéger un bien commun mondial. *Explication* : chaque tonne évitée profite à tous alors que son coût est supporté par le seul pays qui la réduit ; chaque État est donc tenté de laisser les autres payer l'effort, c'est le **passager clandestin** d'Olson transposé aux nations. S'y ajoutent les **fuites de carbone** : une production délocalisée vers un pays sans prix du carbone fait baisser les émissions du pays d'origine sans changer celles de la planète, et une partie du recul européen tient à la désindustrialisation plus qu'à la décarbonation. *Illustration* : document 1 : pendant que l'Union européenne réduisait ses émissions de 1 321 Mt CO₂ éq, celles de la Chine augmentaient de 11 611 Mt (de 4 115 à 15 726 Mt), soit près de neuf fois plus ($11\,611/1\,321 \approx 8,8$) ; l'Inde a presque triplé les siennes (+174,5 %, soit un coefficient multiplicateur de 2,7) et le Brésil les a presque doublées (+88,4 %). Au total, les six pays et zones du document émettaient 18 124 Mt en 1990 et 31 029 Mt en 2022, soit +71,2 % en trente-deux ans. Les États-Unis, deuxième émetteur, n'ont reculé que de 2,4 %. Le succès européen est donc réel mais marginal à l'échelle du problème.

II.C. Une coopération sans contrainte, minée par les inégalités entre pays. *Affirmation* : les accords internationaux progressent sans garantir l'objectif. *Explication* : aucune autorité mondiale ne peut sanctionner un État souverain ; les contributions de l'accord de Paris sont volontaires, et les pays ne s'accordent pas sur le partage de l'effort, puisque les pays développés portent l'essentiel du stock de CO₂ accumulé depuis 1850, que les émergents émettent le plus aujourd'hui et que les pays pauvres, les moins responsables, sont les plus vulnérables (principe des « responsabilités communes mais différenciées », Rio, 1992). *Illustration* :

document 2 : le financement adopté à Bakou reste « insuffisant pour de nombreux pays en développement qui appelaient à un financement plus ambitieux (1 000 milliards de dollars) » : les 300 milliards promis n'en représentent que 30 %, et ils ne sont exigibles qu'en 2035. Le texte rappelle lui-même que la réussite de l'objectif « dépendra du respect des engagements des pays » : rien ne l'impose. Connaissance : la promesse de 100 milliards de dollars par an faite en 2009 pour 2020 n'a été tenue qu'en 2022, et selon le PNUE les politiques actuellement mises en œuvre conduisent à un réchauffement d'environ 2,5 à 3 °C, très loin des 2 °C de l'accord de Paris.

Introduction rédigée. Début 2022, un industriel européen payait environ 97 euros pour émettre une tonne de CO₂, contre moins de 8 euros au début des années 2010 (document 4) ; la même année, les émissions de la Chine avaient été multipliées par près de quatre depuis 1990 (document 1). L'**action des pouvoirs publics** pour lutter contre le **changement climatique** désigne l'ensemble des interventions des collectivités, des États, de l'Union européenne et des organisations internationales, en interaction avec les experts, les ONG, les entreprises et les citoyens, destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette intervention est nécessaire parce que les émissions sont une **externalité négative** et que le climat est un **bien commun** mondial, que le marché seul ne protège pas. Les pouvoirs publics disposent pour cela de quatre instruments : la réglementation, la taxation, le marché de quotas et la subvention à l'innovation verte. Mais être *efficace* suppose de réduire réellement les émissions, à un coût supportable et de façon acceptée ; or les émissions mondiales continuent d'augmenter. Dans quelle mesure les instruments des pouvoirs publics réduisent-ils effectivement les émissions, et où leur efficacité se heurte-t-elle à leurs limites propres comme à la nature mondiale du problème ? Nous montrerons que l'action publique obtient des résultats réels là où elle s'exerce depuis longtemps (I), mais que son efficacité reste très inférieure à l'enjeu, faute d'un signal-prix stable et accepté et faute d'une coopération internationale contraignante (II).

Conclusion rédigée. L'action des pouvoirs publics est donc efficace, mais à une échelle qui n'est pas celle du problème. Là où elle est ancienne et contraignante, elle produit des résultats mesurables : les émissions du Royaume-Uni ont reculé de 45,6 % et celles de l'Union européenne de 26,8 % entre 1990 et 2022, et le prix du carbone européen, passé de moins de 8 euros à près de 100 euros la tonne, a rendu la pollution coûteuse. Mais son efficacité est bornée de deux côtés. À l'intérieur, la volatilité du prix des quotas et le gel d'une taxe carbone jugée injuste montrent qu'un instrument ne vaut que s'il est stable et accepté : la fiscalité environnementale française rapporte près de 57 milliards d'euros sans plus guère inciter. À l'extérieur, le climat reste un bien commun sans autorité de sanction : la réduction européenne de 1 321 Mt CO₂ éq pèse peu devant la hausse chinoise de 11 611 Mt, et le financement arraché à Bakou, 300 milliards de dollars par an en 2035, n'atteint pas le tiers de ce que réclamaient les pays en développement. L'efficacité de l'action publique dépend donc moins des instruments, qui sont connus, que des conditions politiques de leur généralisation. L'Union européenne en tire une conséquence avec le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, qui taxera les importations selon leur contenu en carbone : étendre le prix du carbone à ceux qui ne l'ont pas choisi suffira-t-il, ou faudra-t-il en passer par la sobriété ?

Ce que le correcteur attend. Notions incontournables : bien commun, externalité négative, les quatre instruments et ce que chacun fixe (la quantité ou le prix, jamais les deux), passager clandestin, accords internationaux, inégalités entre pays, échelles emboîtées et pluralité d'acteurs. La question fermée impose les deux faces : un devoir qui ne ferait que décrire les instruments, ou qui conclurait à l'inefficacité totale, plafonne. Chaque document doit être cité avec sa donnée, et le document 1 se lit dans les deux sens : il prouve à la fois l'efficacité européenne et son insuffisance mondiale. Pièges fréquents : confondre efficacité et acceptabilité, oublier le document 3 (ou le lire comme une preuve d'efficacité alors qu'une recette élevée peut signaler un signal-prix qui n'a pas fait baisser l'assiette), traiter la seule croissance soutenable sans

parler d'action publique, ou attribuer tout le recul européen à la politique climatique sans mentionner la désindustrialisation et les fuites de carbone.

Épreuve composée

Première partie — Mobilisation des connaissances (4 points)

Sujet — Première partie

Épreuve composée. Cette épreuve comprend trois parties. Partie 1 — Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme. Partie 2 — Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information. Partie 3 — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement, en exploitant les documents du dossier, en faisant appel à ses connaissances personnelles, en composant une introduction, un développement, une conclusion. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points).

Vous présenterez les nouveaux enjeux de mobilisation de l'action collective.

Corrigé

L'**action collective** désigne l'action concertée d'un groupe d'individus qui poursuivent un but commun : grève, manifestation, pétition, boycott. Son **enjeu** est ce pour quoi l'on se mobilise, l'objet de la revendication. Or cet objet s'est déplacé depuis les années 1970 : aux conflits du travail, longtemps centraux, se sont ajoutés de **nouveaux enjeux**, souvent qualifiés de **post-matérialistes** parce qu'ils portent sur des valeurs, une identité et une reconnaissance plus que sur le partage des richesses. On peut en présenter trois.

Premier enjeu : l'environnement. La dégradation du climat et de la biodiversité, construite en **problème public** par les scientifiques (rapports du GIEC depuis 1990) et les ONG, est devenue une cause de mobilisation de masse. Elle ne revendique pas un partage du revenu mais la préservation d'un **bien commun**, au bénéfice de groupes qui ne peuvent pas se défendre eux-mêmes : les générations futures, les pays vulnérables. Le mouvement climat, parti de la grève scolaire de Greta Thunberg devant le parlement suédois en août 2018, a mobilisé jusqu'à 6 millions de personnes dans le monde en septembre 2019 ; en France, la pétition de « l'Affaire du siècle » a recueilli 2,3 millions de signatures et fait condamner l'État pour inaction climatique en 2021.

Deuxième enjeu : les luttes minoritaires et la reconnaissance. Des groupes stigmatisés, qui ne constituent pas des classes sociales, se mobilisent pour l'égalité des droits et la fin des discriminations. Alain **Touraine** range ces mobilisations parmi les **nouveaux mouvements sociaux** : elles visent moins l'État employeur que les représentations et les comportements ordinaires. Le mouvement #MeToo (2017) contre les violences sexuelles, les mobilisations

antiracistes ou celles pour les droits des personnes LGBT en offrent les exemples les plus visibles.

Troisième enjeu : la manière de produire et de consommer. La mobilisation ne vise plus seulement l'État ou l'employeur, mais l'entreprise elle-même, sommée de répondre des conditions de travail de ses sous-traitants, de son empreinte écologique ou du traitement des animaux. L'enjeu est ici la qualité éthique de la production ; le répertoire qui lui correspond est la **consommation engagée** : **boycott** (refuser d'acheter), « buycott » (acheter pour soutenir), commerce équitable, véganisme — le caddie devient un bulletin de vote.

Ces nouveaux enjeux s'accompagnent de nouveaux acteurs, souvent jeunes et diplômés et peu encadrés par les partis ou les syndicats, et de nouveaux **répertoires d'action** (Charles Tilly) : pétitions en ligne, coordination par les réseaux sociaux, désobéissance civile, recours au juge. Ils s'ajoutent aux conflits du travail plus qu'ils ne les remplacent : les mobilisations sur les retraites (1995, 2019–2020, 2023) montrent que l'enjeu matériel n'a pas disparu.

Attendu du barème. Deux à trois enjeux distincts, nommés et illustrés par un exemple daté, avec le vocabulaire du programme (nouveaux mouvements sociaux, post-matérialisme, luttes minoritaires, consommation engagée) et l'idée que ces enjeux s'ajoutent aux conflits du travail. Décrire seulement les répertoires d'action, ou réciter le paradoxe de l'action collective d'Olson, répond à une autre question et ne dépasse pas la moitié des points.

Deuxième partie — Étude d'un document (6 points)

Sujet — Deuxième partie

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points).

Taux de croissance annuel du PIB (en %) et contributions à la croissance du PIB (en points de %) en France, aux États-Unis et au Japon de 2005 à 2019 (1).

		2005	2015	2019
France	Contribution du facteur travail	0,6	0,2	1,1
	Contribution du facteur capital	0,7	0,6	0,7
	Productivité globale des facteurs	0,4	0,3	0,0
	Taux de croissance annuel du PIB	1,9	1,1	2,0
États-Unis	Contribution du facteur travail	1,0	1,5	0,8
	Contribution du facteur capital	1,0	0,7	0,8
	Productivité globale des facteurs	1,4	0,8	0,8
	Taux de croissance annuel du PIB	3,5	2,9	2,6
Japon	Contribution du facteur travail	0,2	−0,3	−0,9
	Contribution du facteur capital	0,6	0,3	0,3
	Productivité globale des facteurs	0,9	1,5	0,2
	Taux de croissance annuel du PIB	1,8	1,6	−0,4

Source : d'après les données de l'OCDE, 2025. (1) La somme des contributions n'est pas toujours égale au taux de croissance annuel du PIB du fait des arrondis.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous comparerez le poids des différentes contributions à la croissance économique de la France et des États-Unis en 2019. (2 points)
2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez que l'accumulation des facteurs et l'accroissement de la productivité globale des facteurs sont des sources de la croissance économique. (4 points)

Corrigé

Le document est un tableau de l'OCDE (2025) qui décompose, pour trois années (2005, 2015, 2019) et trois pays, le **taux de croissance annuel du PIB**, exprimé en %, en trois **contributions** exprimées en *points de pourcentage* : celle du facteur travail, celle du facteur capital et celle de la **productivité globale des facteurs** (PGF). Une contribution mesure le nombre de points de croissance apportés par chaque source ; les trois s'additionnent pour reconstituer le taux de croissance, aux arrondis près, comme le précise la note du tableau. Les unités ne doivent donc pas être confondues : 2,0 est un taux, 1,1 est une part de ce taux.

Question 1. En 2019, selon l'OCDE, le PIB de la France a augmenté de 2,0 % et celui des États-Unis de 2,6 %, soit un écart de $2,6 - 2,0 = 0,6$ point de pourcentage en faveur des États-Unis. Mais l'origine de cette croissance diffère profondément.

En France, le facteur travail apporte 1,1 point, le capital 0,7 point et la PGF 0,0 point, soit 1,8 point de contributions au total. Le travail pèse donc à lui seul $1,1/1,8 \approx 61$ % des contributions, le capital $0,7/1,8 \approx 39$ %, et la PGF rien du tout. Rapportées au taux de croissance lui-même, ces contributions représentent $1,1/2,0 = 55$ % et $0,7/2,0 = 35$ %, le solde tenant aux arrondis. La croissance française de 2019 vient donc, aux arrondis près, de la seule **accumulation des facteurs** ($1,1 + 0,7 = 1,8$ point sur 2,0) : c'est une croissance **extensive**.

Aux États-Unis, les trois contributions sont rigoureusement égales : 0,8 point chacune, soit 2,4 points de contributions, chacune pesant $0,8/2,4 = 33,3$ % du total, ou environ 31 % du taux de croissance ($0,8/2,6$). L'accumulation des facteurs y apporte $0,8 + 0,8 = 1,6$ point, soit 0,2 point de moins qu'en France, alors que la PGF y apporte 0,8 point contre 0,0 en France, soit un écart de 0,8 point.

Autrement dit, la France de 2019 accumule davantage de facteurs que les États-Unis, mais elle ne gagne rien en efficacité ; les États-Unis, eux, croissent plus vite en tirant un tiers de leur croissance de la PGF, donc du **progrès technique**. Tout l'écart de croissance entre les deux pays, et davantage, vient de là.

Question 2. La **croissance économique** est l'augmentation soutenue de la production, mesurée par le taux de variation du PIB en volume. Elle a deux sources, que la comptabilité de la croissance distingue précisément et que le document permet d'observer.

Première source : l'accumulation des facteurs de production. La production combine deux **facteurs** : le **travail** (nombre d'actifs occupés, heures travaillées) et le **capital** (machines, bâtiments, infrastructures). Augmenter la quantité de facteurs employés augmente mécaniquement la production : c'est la **croissance extensive**. Une population active plus nombreuse ou mieux employée fait croître la contribution du travail ; l'investissement des entreprises accroît le stock de capital. Le document le montre par les deux bouts. En France, en 2019, la contribution du travail atteint 1,1 point, contre 0,2 point en 2015 : la reprise de l'emploi explique à elle seule plus de la moitié du taux de croissance ($1,1/2,0 = 55$ %). À l'inverse, au Japon, la contribution du travail est négative en 2015 ($-0,3$ point) et surtout en 2019 ($-0,9$ point), conséquence du vieillissement et du recul de la population active ; c'est ce qui fait basculer le pays en récession cette année-là ($-0,4$ %), alors même que le capital (0,3) et la PGF (0,2) contribuent positivement. Cette source a toutefois une limite de cours : les **rendements décroissants**. À technologie inchangée, chaque machine supplémentaire rapporte de moins en moins ; on observe d'ailleurs que la contribution du capital ne dépasse jamais 1,0 point dans le tableau et qu'entre 2005 et 2019 elle recule aux États-Unis (de 1,0 à 0,8 point) comme au Japon (de 0,6 à 0,3 point), sans jamais progresser en France (0,7 point en 2005 comme en 2019).

Seconde source : l'accroissement de la productivité globale des facteurs. La PGF est la part de la croissance qui ne s'explique pas par l'augmentation des quantités de travail et de capital : produire plus avec autant de facteurs. Elle mesure l'efficacité de la combinaison productive et reflète pour l'essentiel le **progrès technique** ; la croissance qu'elle porte est dite **intensive**, et elle seule peut être durable puisqu'elle échappe aux rendements décroissants. Les

théories de la **croissance endogène** (Romer, Lucas) expliquent d'où elle vient : elle résulte d'investissements en capital physique, humain (éducation, santé), technologique (recherche-développement, brevets) et public (infrastructures, recherche fondamentale), qui produisent des **externalités positives** et s'auto-entretiennent ; les **institutions**, en particulier les **droits de propriété** et les brevets, créent l'incitation à innover, et l'innovation transforme l'économie par **destruction créatrice** (Schumpeter). Le document en donne la mesure : aux États-Unis, la PGF apporte 1,4 point sur les 3,5 % de croissance de 2005, soit environ 40 %, et 0,8 point en 2015 comme en 2019 ; au Japon en 2015, elle apporte 1,5 point alors que le travail retire 0,3 point, si bien que la croissance de 1,6 % y est presque entièrement intensive. À l'inverse, la PGF française s'effrite (0,4 en 2005, 0,3 en 2015, 0,0 en 2019) : c'est ce ralentissement, au cœur du débat sur la « stagnation séculaire », qui explique qu'en 2019 la France ait dû compter sur la seule accumulation pour croître.

Les deux sources ne sont donc pas indépendantes : l'accumulation donne la croissance de court terme, mais seule la PGF permet de croître sans mobiliser indéfiniment plus de facteurs. C'est pourquoi les politiques de croissance visent autant l'investissement que l'éducation, la recherche et la qualité des institutions.

Troisième partie — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

(10 points)

Sujet — Troisième partie

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points). Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les évolutions des formes d'organisation du travail ont des effets positifs et négatifs sur les conditions de travail.

Document 1. Le constructeur automobile suédois [Volvo] a instauré [dès les années 1980] des équipes de travail à la fois polyvalentes et autonomes, en supprimant plusieurs niveaux hiérarchiques. Ces équipes responsabilisées pouvaient décider collectivement de leurs méthodes de travail et se fixer de nouveaux objectifs de production. Elles étaient aussi incitées à rechercher collectivement l'origine des problèmes et à proposer des solutions. Au sein de ces unités de production à « responsabilité élargie », les salariés se voyaient accorder la plus grande marge de manœuvre possible pour développer leur capacité d'initiative et de jugement, en vue de stimuler l'innovation et d'améliorer les processus de production. Cette stratégie organisationnelle visait à augmenter les capacités d'apprentissage des salariés et leurs compétences transversales (organisationnelles, sociales et cognitives). [...]

L'entreprise française de taille intermédiaire Favi, sous-traitante pour l'industrie automobile et divers groupes industriels, offre un autre exemple d'entreprise pionnière [...]. Dès le milieu des années 1980, cette ETI (1) a choisi d'orienter sa stratégie sur la qualité des produits et sur l'utilisation de technologies innovantes, en privilégiant la sécurité et la santé de ses employés. Elle a également misé sur l'autonomie des salariés — notamment des ouvriers — en créant des « cellules autonomes », soit des mini-usines de 5 à 25 salariés prenant chacune en charge une chaîne de production dans une approche client/fournisseur. Comme chez Volvo, les salariés y développaient leurs propres outils méthodologiques de suivi et d'amélioration des processus de production. Les opérateurs prenaient eux-mêmes contact avec les clients, en lieu et place des commerciaux, acquérant ainsi une plus grande maîtrise de leur travail et une vision transversale de la chaîne de production.

Source : France Stratégie, 2020. (1) ETI : entreprise de taille intermédiaire, comportant entre 250 et 4999 salariés.

Document 2. Évolution des conditions de travail des salariés entre 1991 et 2019 (en %). Proportion de salariés déclarant : (a) avoir un rythme de travail imposé par des normes ou délais à respecter en une heure ou plus ; (b) avoir un rythme de travail imposé par une demande extérieure exigeant une réponse immédiate ; (c) occuper régulièrement plusieurs postes ; (d) appliquer strictement des consignes.

		(a)	(b)	(c)	(d)
1991	Ouvriers	23,2	25,7	5,2	52,8
	Ensemble	16,2	45,8	5	41,7
2005	Ouvriers	39,4	37,8	7,2	46,2
	Ensemble	25,0	53,2	6,2	35,2
2019	Ouvriers	35,5	41,5	13,4	44,9
	Ensemble	22,8	55,3	10,5	34,4

Champ : ensemble des personnes salariées, France métropolitaine. Source : d'après « 35 ans d'évolutions des conditions de travail », DARES, novembre 2023.

Document 3. Les conséquences de ces transformations sont aujourd'hui bien connues. Les salariés sont incités à s'impliquer de façon plus intense, à [...] répondre aux nouvelles exigences d'autonomie et de responsabilité, à s'investir dans le travail, moins pour effectuer une tâche précise prédéfinie, mais pour affronter la complexité, faire face aux imprévus, s'adapter aux situations inédites. Aux apprentissages scolaires et professionnels classiques doivent s'ajouter de nouvelles qualités qui ne s'apprennent pas dans les manuels techniques [...]. Il faut « communiquer avec conviction », « s'affirmer », « développer son estime de soi », « progresser en autonomie » ou encore « gérer ses émotions » pour être plus performant.

Ces nouveaux savoir-être ont des effets paradoxaux. Dans une première approche, ils apparaissent comme un formidable progrès si on les compare à l'univers disciplinaire et rigide de l'organisation taylorienne [...]. Un travailleur est plus efficace et épanoui s'il se passionne pour son travail, s'il est plus autonome dans la réalisation de sa tâche, s'il échappe à la répétition par une innovation permanente. La mobilité vaut mieux que l'enfermement dans un cadre rigide, la flexibilité permet d'échapper à la routine [...], l'adaptabilité favorise le dynamisme et la créativité. Mais il y a une autre face à ces mutations managériales (1). La mobilité met le travailleur dans une insécurité croissante. [...] L'autonomie est en partie un leurre (2) puisqu'elle ne vaut que si les objectifs sont atteints [...]. L'épanouissement de l'individu et son développement personnel ne sont recevables que s'ils contribuent à rendre le salarié plus performant et plus productif.

Source : Vincent DE GAULEJAC, *Travail, les raisons de la colère*, 2011. (1) Mutations managériales signifie changements des relations de travail au sein de l'entreprise. (2) Leurrer signifie tromper.

Corrigé

Introduction. En 1991, un ouvrier sur deux déclarait devoir appliquer strictement des consignes ; en 2019, ils ne sont plus que 44,9 %, mais ils sont deux fois et demie plus nombreux à changer régulièrement de poste. L'**organisation du travail** désigne la manière dont les tâches sont divisées, coordonnées et contrôlées dans l'entreprise. Elle a connu depuis les années 1980 une transformation profonde : au **taylorisme**, fondé sur la double division du travail, verticale (séparation de la conception et de l'exécution) et horizontale (parcellisation des tâches, chronométrage), et au **fordisme** qui lui ajoute la chaîne et la standardisation, a succédé un **post-taylorisme** : toyotisme (juste-à-temps, qualité totale, polyvalence), équipes autonomes,

management par objectifs, puis organisation numérique du travail. Les **conditions de travail** désignent l'ensemble des caractéristiques de la situation de travail : contraintes de rythme, pénibilité, autonomie, contenu des tâches, sécurité, santé physique et mentale. Ces évolutions ont-elles amélioré ou dégradé la vie au travail ? Le sujet demande de montrer qu'elles ont fait les deux. Nous verrons que le recul du modèle taylorien a enrichi le travail en autonomie et en apprentissage (I), mais que cette autonomie s'accompagne d'une intensification et d'un contrôle par les résultats qui dégradent les conditions de travail (II), et que ces effets sont inégalement répartis entre les salariés (III).

I. Les nouvelles formes d'organisation enrichissent le travail : autonomie, polyvalence, apprentissage. *Affirmation* : en rompant avec la division taylorienne du travail, le post-taylorisme redonne au salarié une marge d'initiative et un travail moins répétitif. *Explication* : le taylorisme séparait ceux qui pensent et ceux qui exécutent ; la monotonie qui en résultait engendrait absentéisme, défauts de qualité et conflits, et le modèle s'est essouffé lorsque la demande a exigé variété et qualité. Les organisations post-tayloriennes recomposent donc les tâches : on rend au groupe de travail la maîtrise de ses méthodes (recomposition verticale) et on élargit l'éventail des tâches de chacun (recomposition horizontale, polyvalence). Le salarié y gagne de l'**autonomie**, un travail plus varié et des **compétences** transférables. *Illustration* : le document 1 en donne deux exemples pionniers. Chez Volvo, dès les années 1980, des équipes « polyvalentes et autonomes » décident « collectivement de leurs méthodes de travail » après la suppression de plusieurs niveaux hiérarchiques, la stratégie visant explicitement à « augmenter les capacités d'apprentissage des salariés et leurs compétences transversales ». Chez Favi, les « cellules autonomes » de 5 à 25 salariés prennent en charge une chaîne entière, les opérateurs contactant eux-mêmes les clients et acquérant « une plus grande maîtrise de leur travail », dans une entreprise qui privilégie « la sécurité et la santé de ses employés ». Le document 2 confirme que le mouvement a dépassé ces cas : entre 1991 et 2019, la part des salariés déclarant appliquer strictement des consignes recule de 41,7 % à 34,4 %, soit $34,4 - 41,7 = -7,3$ points, et de 52,8 % à 44,9 % chez les ouvriers ($-7,9$ points), tandis que la polyvalence progresse : 10,5 % des salariés occupent régulièrement plusieurs postes en 2019 contre 5 % en 1991, soit une proportion un peu plus que doublée ($10,5/5 = 2,1$), et 13,4 % des ouvriers contre 5,2 % ($13,4/5,2 \approx 2,6$). Le document 3 le reconnaît : comparés à « l'univers disciplinaire et rigide de l'organisation taylorienne », ces changements « apparaissent comme un formidable progrès », le travailleur étant « plus efficace et épanoui » s'il est « plus autonome dans la réalisation de sa tâche ».

II. Mais cette autonomie s'accompagne d'une intensification du travail et d'un contrôle par les résultats. *Affirmation* : les contraintes n'ont pas disparu, elles ont changé de nature : à la contrainte hiérarchique s'est substituée, sans la remplacer tout à fait, une contrainte de marché. *Explication* : dans le **management par objectifs**, l'employeur ne prescrit plus les gestes mais fixe des résultats, des délais et des indicateurs, puis évalue individuellement les performances. Le juste-à-temps transmet directement au salarié l'exigence du client : il faut répondre immédiatement, sans stock ni délai de récupération. L'autonomie devient alors une **autonomie contrôlée** : le salarié est libre de ses moyens, pas de ses fins, et il intériorise la pression au lieu de la subir d'un chef. D'où l'**intensification** du travail, le stress et les **risques psychosociaux**, que le brouillage des frontières entre travail et hors-travail (télétravail, connexion permanente, d'où le droit à la déconnexion en 2016) a encore accentués. *Illustration* : le document 2 mesure très précisément ce déplacement. La proportion de salariés dont le rythme est imposé par « une demande extérieure exigeant une réponse immédiate » passe de 45,8 % en 1991 à 55,3 % en 2019, soit +9,5 points et une hausse d'environ 21 % ($55,3/45,8 - 1$) : plus d'un salarié sur deux travaille désormais au rythme du client. La hausse est encore plus vive chez les ouvriers, de 25,7 % à 41,5 %, soit +15,8 points et environ +61 %. La contrainte industrielle, elle, ne s'efface pas : 22,8 % des salariés déclarent en 2019 des normes

ou des délais à respecter en une heure ou plus, contre 16,2 % en 1991 (+6,6 points, soit environ +41 %). Autrement dit, les deux contraintes se cumulent. Le document 3 en donne la clé : « l'autonomie est en partie un leurre puisqu'elle ne vaut que si les objectifs sont atteints », et « l'épanouissement de l'individu et son développement personnel ne sont recevables que s'ils contribuent à rendre le salarié plus performant et plus productif ». La mobilité elle-même, présentée comme une libération, « met le travailleur dans une insécurité croissante », et il faut désormais « gérer ses émotions » pour tenir : le salarié est sommé d'engager sa personne entière dans son travail, ce qui rend l'échec personnel.

III. Des effets inégalement répartis : le taylorisme n'a pas disparu. *Affirmation* : tous les salariés ne reçoivent pas la même part d'autonomie et de contrainte, et les organisations nouvelles se superposent aux anciennes plus qu'elles ne les remplacent. *Explication* : le taylorisme survit dans les centres d'appels, la logistique ou la restauration rapide, sous la forme d'un « taylorisme de service » où les gestes sont prescrits et chronométrés ; le numérique lui donne même une nouvelle vigueur avec le management algorithmique (préparateurs de commandes guidés à la voix, livreurs de plateformes dont l'algorithme attribue et note les courses). Les entreprises du document 1 sont d'ailleurs présentées comme « pionnières », c'est-à-dire exceptionnelles. *Illustration* : le document 2 montre que les ouvriers cumulent en 2019 les deux modèles. Ils restent les plus encadrés : 44,9 % appliquent strictement des consignes contre 34,4 % de l'ensemble des salariés (10,5 points d'écart), et 35,5 % subissent des normes ou délais très courts contre 22,8 % de l'ensemble (12,7 points d'écart). Mais ce sont aussi eux dont la polyvalence a le plus augmenté (+8,2 points) et dont la contrainte marchande a le plus progressé. La lecture par année le confirme : la contrainte de délai chez les ouvriers culmine en 2005 (39,4 %) avant de refluer légèrement en 2019 (35,5 %, soit -3,9 points), preuve que ces évolutions ne sont ni linéaires ni identiques pour tous. À ces inégalités s'ajoute celle des statuts : les salariés précaires et les indépendants des plateformes, hors du collectif de travail, ne bénéficient ni de l'autonomie réelle des équipes de Favi ni des protections du salariat.

Conclusion. Les évolutions des formes d'organisation du travail ont donc bien des effets contraires. Positifs d'abord : en desserrant la division taylorienne, elles ont réduit la part du travail strictement prescrit (-7,3 points entre 1991 et 2019), doublé la polyvalence et offert à une partie des salariés autonomie, apprentissage et responsabilité, comme chez Volvo et Favi. Négatifs ensuite : la contrainte hiérarchique a été remplacée par une contrainte de marché plus continue (55,3 % des salariés soumis à une demande extérieure immédiate en 2019), l'autonomie n'est concédée que sous condition de résultat, et l'implication exigée fait porter au salarié la responsabilité de sa performance. Positifs et négatifs sont ainsi les deux faces d'un même mouvement, comme le dit le document 3 : ce sont des « effets paradoxaux ». Ce constat rejoint le débat plus large sur la capacité du travail à intégrer : il procure toujours un revenu, des droits et une identité, mais l'individualisation de la relation salariale affaiblit les collectifs qui permettaient autrefois de discuter ces conditions.

Ce que le correcteur attend. Une démonstration en paragraphes AEI qui traite explicitement les deux faces demandées et mobilise les trois documents avec leurs données : le document 1 pour l'autonomie et l'apprentissage, le document 2 pour les évolutions chiffrées (écarts en points ET proportions), le document 3 pour le caractère paradoxal de l'autonomie. Notions attendues : taylorisme, fordisme, post-taylorisme, toyotisme, polyvalence, autonomie, management par objectifs, intensification, risques psychosociaux. Pièges : décrire les formes d'organisation sans jamais parler de *conditions* de travail, oublier le document 2 ou n'en citer qu'une colonne, confondre les points de pourcentage et les %, et conclure que le taylorisme aurait disparu alors que 34,4 % des salariés appliquent encore strictement des consignes en 2019.